

La Pandémie

Respectable Loge, La Fraternité, Orient de Narbonne, Région 8

Mots-clefs : Tri, Sélection

La pandémie de maladie à coronavirus en 2020 est mondiale et pourtant les réactions des pays sont différentes et liées à leurs systèmes de santé.

Nous avons constaté qu'en France, face à cette situation inédite et du fait de l'affaiblissement de l'ensemble des structures de santé publique, la communauté médicale à la demande du ministre de la santé, a établi un document intitulé :

«Priorisation de l'accès aux soins critiques dans un contexte de pandémie » le 17 mars soit en tout début de la crise sanitaire, qui a été remis à la Direction Générale de la Santé. De nombreux journaux ont publié des articles sur le sujet le 18 mars.

Ce document vise à aider les médecins à opérer un choix dans l'éventualité d'une saturation des lits de réanimation pour les patients de la Covid 19.

Pendant la première phase de l'épidémie, nous ne doutons pas que des médecins ont dû être confrontés à ce choix tout en voulant combiner respect de l'éthique et principe de réalité.

Au moment où nous écrivons cette contribution, une deuxième vague de l'épidémie démarre, des seuils d'alerte ont été définis pour l'utilisation des lits de réanimation et déjà de nombreux départements les ont dépassés.

Alors plane encore l'ombre de la priorisation.

La nécessité d'un « tri » d'une « sélection » des patients pose un questionnement éthique majeur de justice distributive. Les Francs-Maçons du GODF ne peuvent que s'insurger contre le positionnement aussi bas des curseurs.

Dans ce contexte de ressources limitées et au regard de leurs conséquences en termes de vie ou de mort, nous sommes en droit de nous poser la question : est-ce que ce choix doit être fait et si oui doit-il être de la seule responsabilité du milieu médical.

Nous pouvons nous appuyer sur la constitution de l'O.M.S. qui stipule que la santé est un droit humain fondamental et qu'il est étroitement lié à la réalisation des autres droits de l'homme, l'alimentation, le logement, le travail, l'éducation, etc.

Donc ce droit ne devrait pas faire l'objet d'un choix, mais au contraire nous devrions mettre en œuvre toutes les ressources disponibles pour qu'il n'y ait jamais un médecin obligé de prioriser ses actes.

La prise de conscience collective de l'urgence à redonner à la santé publique un niveau de qualité respectueux de la dignité humaine doit être la priorité de nos dirigeants. Il faut assurément revoir le système de financement de l'hôpital public pour éviter la marchandisation de la santé.

Dans un autre domaine sur le plan économique, nous proposons qu'une loi établisse des règles d'indemnisation du risque de pandémie par les assureurs, comme le risque de catastrophe naturelle.

Mais la solution qui nous semble évidente, qui correspond à nos valeurs, est de faire appel à une plus grande solidarité de tous les acteurs sur le plan national et européen